

Suite à l'arrêté municipal n°036 / 2021 du 11 mars 2021

la municipalité de Sierck-les-Bains

vous informe que la **CIRCULATION** et le **STATIONNEMENT** se définissent ainsi

à l'occasion de **sondages archéologiques réalisés par l'INRAP Grand Est**

dans des zones comprises entre la Rue du Cardinal Billot et la Rue du Château

du lundi 29 mars 2021 à 08h00 au vendredi 9 avril 2021 à 18h00

La **circulation** des véhicules est interdite Rue du Château, Venelle Saint Christophe et rue du Cardinal Billot pendant la durée susmentionnée pour permettre aux camions commandités par l'INRAP Grand Est d'aller et venir déposer les engins de sondage. Ces camions ne doivent pas circuler dans ces rues et celles qui y conduisent pendant les horaires d'entrées et sorties des écoles maternelle et primaire sises 12 Rue du Cardinal Billot, à savoir de 8h15 à 8h35, de 11h45 à 12h05, de 13h30 à 13h50, de 16h00 à 16h20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une fois que les camions ont déposé et repris lesdits engins, alors la circulation se réalise normalement pour tous les véhicules. Dans tous les cas, un passage sécurisé pour les piétons doit être installé, clairement visible de jour, comme de nuit.

Le **stationnement** est **interdit** à tous les véhicules pendant la durée susmentionnée :

- 1- sur tous les emplacements après le n°1 Rue du Château,
- 2- sur six emplacements Rue du Château en vis-à-vis du n°1 Venelle Saint Christophe,
- 3- Place Jeanne d'Arc en dehors des emplacements marqués au sol au niveau des n°2 et 3 et Venelle Saint-Christophe au droit du n°1 et
- 4- du n°1 au n°5 Rue du Cardinal Billot.

Cela permet aux-dits camions de venir déposer et reprendre lesdits engins de sondage.

Tout cela se fait en fonction de l'avancement des travaux. C'est pourquoi tous les riverains doivent porter une attention toute particulière à la signalisation routière mise en place par les sondeurs.

